

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## BOURSE AUX PROJETS JEUNES TALENTS

### CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION :

Rapport d'activités reçu  
le: / / 20  
par : .....

**JEUNE ET BIEN  
DANS LA VILLE**

NOM ET PRÉNOM DU RÉFÉRENT : .....

NOM DE L'ASSOCIATION (SI PROJET PORTÉ PAR UNE ASSOCIATION) : .....

NOM DU PROJET : .....

Conformément à l'article 9\* du règlement de la Bourse aux Projets Jeunes Talents, les lauréats s'engagent à transmettre un rapport d'activités à la Ville de Strasbourg lorsque leurs projets sont concrétisés.

Les lauréats ont la possibilité d'utiliser le présent document ou de produire leur rapport sur papier libre en ajoutant ou non des illustrations. Dans tous les cas, le rapport fourni devra reprendre les questions indiquées sur ce document et faire clairement apparaître :

- un bilan financier exact et véritable
- un compte rendu d'activités
- une évaluation de l'action qui reprend les critères annoncés au moment des candidatures

**\*ARTICLE 9 / PRODUCTION D'UN RAPPORT**

Les lauréats s'engagent à présenter un rapport d'activités dans les quatre mois suivant la réalisation de leur projet. Ce rapport sera composé notamment d'un bilan financier, d'un compte rendu d'activités et d'une évaluation de l'action. Les lauréats autorisent la Ville de Strasbourg, par acceptation du présent règlement, à diffuser leur rapport dans le cadre des actions de promotion et de communication qu'elle engagerait. Les lauréats s'engagent également à citer la Bourse aux Projets Jeunes Talents et la Ville de Strasbourg sur tous les supports de communication du projet soutenu par le dispositif en indiquant la mention « avec le soutien de la Ville de Strasbourg dans le cadre de la Bourse aux projets jeunes talents » et en ajoutant le logo de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg. En cas de changement d'adresse avant le dépôt du rapport d'activités, le référent du projet s'engage à communiquer sa nouvelle adresse à la Mission Jeunesse.

## **COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS**

**LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROJET ET SA CONCRÉTISATION :**

LES ÉVOLUTIONS ET/OU LES AJUSTEMENTS DU PROJET PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE INDiquÉS.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**LES ÉVENTUELLES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## ÉVALUATION DE L'ACTION

**PLUS-VALUE DU PROJET :**

L'ÉVALUATION DU PROJET SE FAIT À PARTIR DES CRITÈRES MENTIONNÉS PAR LES LAURÉATS DANS LE PARAGRAPHE « CRITÈRES D'ÉVALUATION » DU DOSSIER DE CANDIDATURE. ELLE DOIT PERMETTRE UN BILAN QUALITATIF ET QUANTITATIF DU PROJET.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**OBSERVATION(S) DES LAURÉATS :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

